Conclusion :

Plus de 20 ans après la création du Parc, l'analyse de l'évolution du territoire met en évidence des tendances fortes qui perdurent et d'autres qui apparaissent ou semblent s'intensifier, allant jusqu'à devenir des urgences à agir. Une profonde modification du paysage socio-économique en lien avec les changements sociétaux, économiques ou suite aux réformes institutionnelles nous oblige également à rebattre les cartes de nos organisations locales.

Face à ces constats, le Parc naturel régional a lancé la révision de sa Charte en commençant par un temps d'analyse partagé des évolutions du territoire, dans une approche globale (environnementale, patrimoniale, socio-économique…). Ce diagnostic de territoire et les différents temps de débats et d'analyse collective qu'il a générés ont permis d'identifier de façon objective et factuelle les tendances, les dynamiques en cours, les enjeux actuels et futurs et d'en dégager les grands défis auxquels la nouvelle Charte devra répondre. Huit enjeux principaux ont été ainsi validés par les élus du Comité syndical du Parc desquels découlent huit défis que la nouvelle Charte devra traiter de manière prioritaire.

Enjeu global : L'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique

Enjeu global, qui se retrouve tout au long du diagnostic, le changement climatique et ses diverses conséquences sur la nature, les ressources et les modes de vie est considéré comme un enjeu « chapeau », englobant tous les autres. L'atténuation de ses effets et l'adaptation à cette problématique fondamentale sont essentielles. Elles devront structurer la nouvelle Charte autour de l'ambition de favoriser la **résilience du territoire**, en renforçant ses capacités à anticiper, réagir et s'adapter pour faire face aux aléas qui le menacent. Cette transition doit permettre une évolution vers un nouveau modèle économique et social durable, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux : changement climatique, rareté des ressources, perte accélérée de la biodiversité et multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Fil conducteur de la nouvelle Charte cet enjeu renvoie au défi transversal **de faire prendre conscience aux habitants des changements en cours et de leur pouvoir d'agir**.

Cette démarche éducative mise sur le fait que les changements doivent être initiés par le plus grand nombre et se faire en toute connaissance du contexte, notamment des effets du changement climatique sur les ressources patrimoniales (eau, forêt, espaces pastoraux, architectures locales, pratiques et savoir-faire, etc.), des leviers d'action possible et de leurs conséquences. Cette démarche promeut la motivation, la responsabilisation et la capacité à agir des citoyen.nes.

Cet enjeu global est ensuite décliné en sept enjeux thématiques :

- La préservation et la valorisation concertées des biens communs.
- La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'épuisement des ressources énergétiques.
- Le maintien de la vocation agricole et pastorale du territoire et la relocalisation du système d'alimentation.
- La maitrise des pressions anthropiques exercées sur le territoire et la préservation de la qualité du cadre de vie.
- L'organisation d'une économie touristique engagée pour les biens communs et bénéfique au territoire.
- Le renforcement des liens sociaux nécessaires à l'adaptation aux changements en cours.
- Le renforcement du poids des élus ruraux et de la voix des citoyens dans les politiques locales.

Enjeu n°1 : La préservation et la valorisation concertées des biens communs

La notion de « biens communs » est essentielle. Leur préservation et leur gestion concertée ont été réaffirmées comme le cœur de métier du Parc. On parle de biens qui appartiennent à tous, ne peuvent être privatisés, ou accaparés, ni considérés comme des marchandises. Ce sont des ressources naturelles (eau, forêt, biodiversité, matières premières, paysages) ou humaines (savoir-faire, connaissances, patrimoines) indispensables à la vie mais pouvant être sous-pression (surexploitées, privatisées, polluées ou délaissées…). Ils nécessitent une gouvernance collective pour assurer leur gestion équitable, leur préservation et rester accessibles à tous.

Le bien commun a pour but véritable l'épanouissement des personnes et des groupes. Il doit donc viser leur développement matériel, moral et spirituel. Cette notion philosophique est reprise dans le projet de « Déclaration universelle du bien commun de l'humanité » élaboré au sommet des peuples à Rio en 2012.

L'enjeu pour le territoire du Verdon est la **prise en compte de la diversité et la sensibilité de ses biens communs par le plus grand nombre**, la nécessité de coordonner l'ensemble des usagers et des décideurs autour **d'objectifs de gestion partagés**. Cela passera par :

- La pérennisation des démarches de connaissance et d'observation des patrimoines afin de mieux les préserver et les valoriser.
- Le recueil et la transmission de la mémoire orale et des savoirs empiriques (accumulation d'expériences) ou vernaculaires (propres au pays).
- La préservation des ressources naturelles par rapport aux usages et besoins locaux (agriculture, tourisme) et régionaux (approvisionnement en eau potable, production d'énergie).
- La préservation et la restauration des continuités écologiques.
- La résorption des points noirs paysagers ou la requalification paysagère d'équipements, de bâtis ou de sites naturels (signalétique, infrastructures diverses dont touristiques, entrées de villes et zones commerciales, sites naturels fréquentés, fermeture paysagère, privatisation de l'espace, préservation du ciel nocturne…).

Pour la structure de gestion du Parc il s'agit de réussir la mobilisation locale, y compris citoyenne, dans la perspective de faire de cette ambition un facteur de cohérence territoriale, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement du sentiment d'appartenance au territoire du Verdon et à son identité rurale. Cela nécessitera également la mise en cohérence des outils de planification intercommunale à l'échelle du Verdon et au regard des intérêts du territoire. *La Charte aura donc à répondre à ce* **1er défi** *de* **porter collectivement la gestion des biens communs,** en les plaçant au cœur de l'action du Parc, en définissant une politique volontariste de gestion, restauration, valorisation des patrimoines, à l'échelle du territoire et qui permette un engagement plus fort que dans la précédente Charte.

Enjeu n°2 : La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'épuisement des ressources énergétiques

L'amélioration de la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique passera obligatoirement par une stratégie d'atténuation et d'adaptation. D'une part, réduction de la dépendance à l'énergie, notamment fossile non renouvelable, dans l'ensemble des secteurs (en particulier dans l'habitat et les transports). D'autre part, renforcement de l'adaptation via une économie plus résidentielle, une agriculture plus résiliente ou encore via l'isolation des bâtiments.

Le **2ème défi** de la nouvelle Charte exigera de **s'investir dans plus d'autonomie énergétique** en développant une stratégie basée sur le triptyque de la démarche « NagaWatt » : sobriété – efficacité - énergies renouvelables. La Charte devra notamment réactualiser, en lien avec les intercommunalités, une politique concertée de développement des énergies renouvelables sur le territoire en distinguant les capacités de production à petite échelle (ex : capteurs solaires sur toitures) et les équipements de production industriels (ex : centrales photovoltaïques au sol). Elle devra aussi définir une stratégie d'utilisation des revenus générés par la filière dans des actions locales de sobriété (amélioration de l'isolation, production d'eau chaude solaire, alternatives au véhicule thermique individuel…).

Enjeu n°3 : Le maintien de la vocation agricole et pastorale du territoire et la relocalisation du système d'alimentation

La relocalisation de l'économie, de la formation et de l'emploi, notamment concernant les jeunes générations, reste au cœur des besoins sur un territoire qui a vu son économie profondément évoluer en quelques décennies. Fort de son **identité agricole et pastorale**, le Verdon a besoin de renforcer la place de ses activités traditionnelles et de renouer des **liens plus forts entre producteurs et consommateurs** résidents ou de passage. Pour y parvenir plusieurs enjeux seront à prendre en compte dans la Charte dont l'accès pour tous à des produits locaux et de qualité, le renouvellement, la transmission et l'installation d'exploitations agricoles ou d'activités de transformation viables.

Par ailleurs, les activités agricoles et pastorales sont soumises à des **évolutions fortes du contexte réglementaire, socio-économique et environnemental** qui exigent des dynamiques d'adaptation des professionnels parfois déjà en difficulté.

La nouvelle Charte devra s'emparer de ce **3ème défi** et ainsi **se mobiliser pour la transition agricole et alimentaire et le maintien d'un pastoralisme vivant.** Cela passera par la préservation du **foncier agricole et pastoral** et la facilitation des **installations ou des reprises d'exploitations**, l'identification et la **valorisation de savoir-faire** traditionnels, la valorisation d'un modèle agricole de proximité via la structuration de **filières locales** et le confortement de lieux d'approvisionnement diversifiés et de proximité. Un volet important d'accompagnement des professionnels est également à conforter permettant l'adaptation du pastoralisme face aux impacts du **changement climatique** ou à l'augmentation de la **prédation** par le loup, ou **l'évolution des pratiques agricoles** vers des agrosystèmes plus résilients (moins dépendants des intrants, misant sur des sols vivants plus fertiles, et prenant davantage en compte la biodiversité et la qualité de l'eau).

Enjeu n°4 : La maitrise des pressions anthropiques exercées sur le territoire et la préservation de la qualité du cadre de vie

Les choix faits en terme d'aménagement du territoire sont cruciaux et ont des répercussions directes sur les ressources, les milieux, les paysages mais également en termes de modes de vie et de déplacement des habitants. **L'identité rurale** et **l'attractivité du cadre de vie** du Verdon sont dépendants des politiques locales de préservation des ressources (eau, foncier, espaces naturels, forêt…) et d'urbanisation. Les **pressions sur ces ressources** sont croissantes et génèrent régulièrement des conflits d'usages qui ne vont faire que s'aggraver avec les effets du changement climatique.

Un des principaux enjeux pour le territoire est de concevoir un **aménagement du territoire maitrisant les pressions anthropiques et préservant la qualité du cadre de vie**. Cela passera par la limitation de l'**artificialisation** des sols (notamment des espaces agricoles, pastoraux et naturels) et la réduction de l'**imperméabilisation** des sols voire leur reconquête (re-végétalisation, …) ainsi que la reconquête des **centres anciens** par la revitalisation économique et la valorisation des espaces publics.

Pour tenir compte et accompagner **l'évolution des besoins des populations** résidentes, l'adaptation du **patrimoine bâti traditionnel** aux attentes sociales et aux normes de **performance énergétique** devient un enjeu primordial, ainsi que le développement de formes urbaines moins consommatrices d'espaces, intégrées au paysage et génératrices de lien social. Sur certains secteurs du territoire, il faudra prendre en compte les besoins de **requalification des lotissements** et extensions urbaines récentes (intégration paysagère, amélioration énergétique, création ou valorisation des espaces publics…).

Pour répondre à ces enjeux forts, la nouvelle Charte devra impliquer les acteurs autour de ce **4ème défi** et **réinventer de nouvelles formes d'aménagement et d'habitat rural, plus respectueuses des ressources et des patrimoines et adaptées aux besoins actuels des populations**. Le syndicat mixte aura à **impulser,** voire **expérimenter** des démarches, **coordonner** les actions (publiques) d'aménagement raisonné du territoire. Plusieurs leviers d'action seront privilégiés comme la recherche d'une **maitrise immobilière et foncière** permettant de déployer des politiques adaptées aux enjeux d'accès au logement, de services à la population, d'autonomie énergétique, d'agriculture, d'alimentation, etc. Il s'agira aussi d'accompagner la **mise en cohérence des outils de planification** intercommunale à l'échelle du Verdon et au regard des intérêts du territoire.

Enjeu n°5 : L'organisation d'une économie touristique engagée pour les biens communs et bénéfique au territoire

La **diversité** paysagère et la **notoriété** des gorges du Verdon, plus grand canyon d'Europe, font du Verdon un territoire **attractif** où l'offre touristique s'est progressivement développée autour des **activités de pleine nature**. Si la professionnalisation des acteurs et la diversification de l'offre ont progressé ces dernières décennies, l'encadrement et la **gestion de la fréquentation estivale des sites naturels** restent plus que jamais au cœur des enjeux touristiques du Verdon. Cet enjeu est crucial et garantit la durabilité de l'activité touristique en permettant une qualité d'accueil et une préservation de l'environnement indispensables. Au regard des faibles moyens des communes rurales du Verdon, cet enjeu revêt une préoccupation financière de **redistribution des retombées économiques du tourisme** et le développement de la **mixité des usages** des équipements et services touristiques.

En complément à ce besoin de gestion, le développement d'une **offre de découverte** basée sur les **patrimoines** et sur des déplacements alternatifs à la voiture individuel, pour les habitants et les visiteurs (écotourisme), permettra la **structuration** d'une économie touristique plus respectueuse des ressources et **bénéfique au territoire**.

Ainsi la nouvelle Charte devra s'emparer de ce **5ème défi** et le Parc devra **incarner un tourisme ancré au territoire, engagé dans la gestion de ses ressources et le bien-être de ses habitants.** Cela supposera de promouvoir un tourisme contribuant au bien-être général du territoire et d'impliquer l'ensemble des acteurs institutionnels et privés du tourisme dans la construction d'un **modèle touristique au service de l'intérêt général**. Il s'agira de faire du Verdon un territoire reconnu pour sa **gestion des sites naturels touristiques** en s'impliquant concrètement dans des projets d'amélioration des conditions d'accueil et dans des services facilitant la gestion de la fréquentation.

Enjeu n°6 : Le renforcement des liens sociaux nécessaires à l'adaptation aux changements en cours

Dans un contexte de crise globale (économique, sociétale et environnementale) et à l'échelle de la planète, le besoin de se recentrer et d'apporter des réponses locales est fort. Dans cette période de profonds changements, le **renouveau du mode de vie rural** peut apparaitre comme une réponse en tant que générateur de lien social et facilitant **l'adaptation aux changements sociaux et environnementaux** en cours. Ce mode de vie doit réaffirmer ses valeurs rurales et inventer de nouvelles réponses pour prendre en compte le **vieillissement de la population** et les aspirations permettant de rendre le territoire plus attractif pour les **jeunes** dont les besoins évoluent. Les enjeux sont nombreux : il s'agira de permettre un meilleur **ancrage** territorial des **nouveaux arrivants**, de lutter contre l'**isolement** et l'**individualisme** par, entre autre, la création de lieux de rencontre pour les habitants ou par des dynamiques intergénérationnelles. Il faudra faciliter cette aspiration au « **mieux vivre ensemble** » en conciliant les visions et les usages parfois contradictoires des espaces publics et des biens communs, de créer des dynamiques plus collectives pour faire société. La nouvelle Charte devra prendre en compte ce **6ème défi** en définissant des orientations pour **soutenir des modes de vie favorisant les liens sociaux, la solidarité et le bien-être.** Cela passera par l'expérimentation **d'organisations collectives** et de services à la population adaptés aux contraintes de la vie rurale « verdonnienne » (création de réseaux d'entraides et de sociabilité, offre culturelle itinérante, crèches parentales, cinéma itinérant, bistrots, cafés ou épiceries associatives, etc.), par le soutien aux dynamiques portées par les **nouvelles générations** de jeunes adultes (nouveaux arrivants comme natifs) ou le développement et le bon usage du **potentiel numérique**.

Miser sur la cohésion et les solidarités locales pour continuer à vivre au pays, pour réinventer le mode de vie rural et pour préserver « l'art de vivre en Verdon » sera un défi central de la nouvelle Charte.

Enjeu n°7 : Le renforcement du poids des élus ruraux et de la voix des citoyens dans les politiques locales

La **mise en débat** de la gestion des biens communs et la garantie de leur prise en compte dans l'arbitrage politique sont exprimées comme une **aspiration citoyenne** forte. Il s'agit des conditions indispensables pour motiver l'**implication** citoyenne dans l'amélioration des connaissances, la gestion et la valorisation des patrimoines. Cette aspiration de participation citoyenne va de pair avec le besoin de **renforcement des partenariats** et des coopérations avec les acteurs de la **recherche** et la nécessité pour les acteurs institutionnels du territoire de **mutualiser leurs moyens** afin de faire face à la complexité administrative et à la baisse des financements publics. Ces enjeux sont exacerbés par le contexte continu ces dernières décennies de **métropolisation des politiques d'aménagement** du territoire et de **complexification du paysage institutionnel** rendant difficile la lisibilité du « millefeuille » administratif et menaçant l'avenir et la **représentation des communes rurales** (maintien de l'échelon local, poids des élus ruraux, éloignement des centres de décisions). La souveraineté politique du territoire et la continuité des actions mises en œuvre par les élus locaux sont revendiquées, notamment afin de défendre les **intérêts du territoire** à l'échelle régionale (renouvellement des concessions des barrages, SAGE Durance, STRADDET, etc.).

La Charte prend en compte cet enjeu politique en formulant un **7ème défi** qui amènera le Parc à **donner une place aux citoyens et à fédérer la population et les élus locaux pour peser davantage à l'échelle régionale**. Le Parc aura à jouer un rôle d'**interface**, de **lieu de débat**, et d'**implication**. Il sera dans une posture de **porte-voix** des valeurs de la ruralité et des intérêts du territoire afin d'en garantir des usages concertés et la préservation. Cela nécessitera une **écoute des citoyens** et une **communication entre les institutions et la population**. Les instances du Parc seront à repenser pour en faire un outil de démocratie participative rurale.